

13 MARS 2014

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

S . A . C

Les Ministres

Paris, le 12 MARS 2014

CAB – MH/DR /Me D14-1267

Monsieur,

La lutte contre les inégalités sociales de santé est aujourd'hui une priorité politique. Le mot d'ordre de l'Organisation mondiale de la santé, « assurer l'équité dès le départ en matière de santé », doit aujourd'hui se traduire dans les actes pour la jeunesse de notre pays.

Les interventions de promotion de la santé auprès des jeunes sont le levier prioritaire pour combattre les inégalités sociales de santé par l'acquisition, dès le départ, des bons réflexes en matière de protection de soi et d'autrui. L'objectif commun de nos ministères est donc aujourd'hui de faire des milieux de scolarité un lieu majeur de promotion de la santé, afin d'améliorer la santé des enfants et des jeunes en facilitant l'acquisition de compétences en santé qui seront déterminantes à la fois pour leurs apprentissages et pour leur qualité de vie à plus long terme.

La stratégie nationale de santé affiche cette priorité politique, en faisant du développement de la promotion de la santé à l'école l'une de ses priorités ; son ambition est de refonder les stratégies d'intervention en promotion de la santé et de renforcer les leviers d'action en milieu scolaire. En pleine concordance avec cet objectif, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école du 9 juillet 2013 entend promouvoir « une école attentive à la santé des élèves », redéfinir le contenu des visites médicales et développer notamment les actions de promotion de la santé en milieu scolaire.

Dans ce but, nous vous demandons de nous faire des propositions de mesures qui permettront d'améliorer les connaissances et les compétences des élèves en matière de santé :

- Quelles sont les interventions de promotion de la santé pertinentes qu'il convient de prioriser, selon les âges ?
- Quelles stratégies et modalités de mise en œuvre, notamment avec quels acteurs ?
- Quels résultats attendus ?

Vous serez particulièrement attentif à prendre en compte la pertinence en termes de réduction des inégalités sociales de santé dans la liste des mesures présentées.

Monsieur Didier JOURDAN
Professeur en sciences de l'éducation
ESPE Clermont-Auvergne
36 avenue Jean Jaurès
63407 CHAMALIERES Cedex

Vos propositions devront s'appuyer sur les textes réglementaires en vigueur, ainsi que sur les connaissances issues de travaux et d'expériences en cours ou passés, au niveau national et international, que ces expériences soient ou non l'objet de publications dans la littérature scientifique.

Vous pourrez constituer un groupe de travail pluridisciplinaire et pluri-institutionnel et vous bénéficierez de l'appui de la Direction générale de la santé qui pilote ce travail sur le développement de l'éducation pour la santé dans le cadre de la stratégie nationale de santé.

Afin de respecter le calendrier gouvernemental, vos propositions sont attendues pour avril 2014.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre sincère considération.

Bien à vous,



Marisol TOURAINE

M. Cadoret



Vincent PEILLON